



Commission Permanente
CONF/SC(2020)SYN7

Réunion de la Commission Permanente

Rapport

16 novembre 2020
9.30 a.m. – 12.30 p.m.
Réunion en ligne

Participants : Miguel Cabral (une partie de la session), Simon Matthijssen, Karl Donert, Claude Vivier Le Got, Thierry Mathieu, Anne Nègre, Anne Kraus, Richard Pirolt, Anna Rurka, Annelise Oeschger, Christoph Spreng, Robert Bergougnan, Cyril Ritchi, Salomon Levy, Katarzyna Sokolowska, Gerhard Ermisher

Procurations : Miguel Cabral à Simon Matthijssen ou Anna Rurka, Karl Donert à Claude Vivier Le Got si problèmes de connexion, Thierry Mathieu à Anne Nègre en cas d'absence à la réunion, Rares Craiut à Anne Kraus, Luminita Petrescou à Gerhard Ermisher

1. Ouverture de la réunion par Anna Rurka, Présidente de la Conférence des OING

Pas de traduction pour cette session

2. Nomination du Rapporteur de la réunion – Richard Pirolt

3. Le projet à l'ordre du jour – pour adoption

Thierry : rec/res > point 5 : juste la liste, textes à suivre

La déclaration d'Athènes n'est pas à l'ordre du jour, celle-ci peut-être mentionnée dans « Autre Question ».

Concernant Nagorno Karabakh : COING ne sera pas concernée, le Groupe de Minsk est engagé et non le Conseil de l'Europe. L'Arménie/l'Azerbaïdjan est une situation conflictuelle et nous devrions éviter des discussions plus approfondies en ce moment.

Décision : L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. Rapport de la réunion du 14 octobre 2020 (CONF/SC (2020) SYN6)

Discussion :

Christoph Spreng a mentionné le prochain Forum de Lisbonne intitulé « Enhancing Solidarity », un évènement en ligne qui sera organisé par le Centre Nord-Sud début décembre.

Le rapport ne montre pas les discussions ou opinions dissidentes, devrions-nous les examiner ? Toutes les décisions ont-elles été notées, particulièrement les abstentions ? Claude Vivier LeGot est en désaccord avec le rapport.

Concernant le projet de déclaration sur le rôle de la société civile, Mary Ann Hennessey dit que, dans ses notes, la déclaration a été soutenue à l'unanimité et sans objections le 14/10.

Proposition : les membres qui souhaitent que les opinions dissidentes soient mentionnées devraient les envoyer au Secrétariat (Jane Crozier) pour adoption lors de la prochaine réunion de la CP.

Décision : le rapport n'est pour le moment pas adopté, toutes les modifications ou opinions dissidentes au rapport seront envoyé à Jane avant le mercredi 18 novembre.

5. Préparation de la deuxième partie de la Session d'Automne (15-16 décembre 2020)

La réunion plénière sera centrée sur la révision du règlement. Le système de Kudo sera disponible.

- Projet de calendrier

Discussion :

Débat politique sur le Bélarus et la société civile : nous devrions inviter des représentants de la société civile du Bélarus.

Le calendrier ne tient pas compte actuellement des problèmes sociaux avec la situation sanitaire, il faut aussi considérer la situation des OING, nous devrions prendre le temps d'en discuter.

Projet du règlement : La suggestion de présenter les opinions exprimées par la minorité des membres de la Commission Permanente, l'opinion de la Commission Permanente est l'opinion adopté à la majorité, les résultats du vote (avec les contres et les abstentions) sont présentés dans le document écrit.

- Organisation du vote

Le système de Kudo sera disponible. Le vote sera ouvert au début de la réunion plénière le 15 décembre, 9.30, pendant toute la journée, mais pas la veille. Toutes les propositions d'amendements seront présentées au cours de la journée. Le vote se terminera vers 16.45, les résultats seront présentés vers 17.30.

Le système de vote est incorporé dans KUDO, le vote est anonyme et individualisé. Les participants et électeurs/électrices seront inscrits, chaque OING dispose d'une voix (chef de délégation ou la personne déléguée par l'OING).

Comme il y a 58 votes séparés, les personnes qui présentent la proposition ainsi que l'avis argumenté (sont désignées au préalable pour respecter les limites de temps). Le Secrétariat

transmettra tout le matériel nécessaire aux OING pour prendre leurs décisions, a) proposition b) rationnel c) instructions techniques.

La liste des électeurs sera déterminée 3 jours avant la réunion. Comme le vote est ouvert toute la journée, les OING pourront voter même en cas de problèmes techniques, cependant un test sera effectué en amont. Il est essentiel de demander aux représentants OING de prendre le temps.

- Discussion :

Kudo est-il confidentiel à 100% ? Le CDPPE a tenu un vote et le modérateur a dit qu'il sait qui vote. – cette information ne sera pas présentée à l'écran (Mary Ann Hennessey).

Dans la pratique de la Conférence, il est courant qu'une proposition d'amendement soit présentée par l'OING ayant formulé la proposition.

En 2016, une personne avait présenté la proposition d'amendement, une autre avait présenté l'opinion de la Commission Permanente, et une personne de l'audience avait pris la parole pour exprimer un avis contraire.

Suggestion de reporter le vote pour cause de liberté d'expression, puisque l'élection générale du Secrétaire général adjoint de PACE a été reportée – Explication : Ceci en raison du manque d'un système de vote, Kudo est désormais fonctionnel et PACE procèdera au vote. Les opinions dissidentes ne sont pas connues, les OING pourront exprimer leurs avis minoritaires par e-mail – Explication : la présentation de l'opinion de la Commission Permanente.

Anna Rurka sollicitera l'avis du Comité de vérification et de litige sur l'ensemble de la procédure décidé par la Commission Permanente. Le temps alloué pour les exposés doit être réparti de manière égalitaire. Nous avons actuellement 4 minutes par proposition d'amendement et nous avons besoin de la liste des intervenants pour nous assurer du bon déroulement de la réunion.

Si nous acceptons que nous avons un temps limité, quand la même proposition est faite par plusieurs OING nous les invitons à choisir à l'avance un seul intervenant. Il n'y aura pas suffisamment de temps pour entendre tout le monde, ni en présence physique ni en réunion en ligne.

En ce qui concerne les réunions à distance : aujourd'hui n'est pas une situation nouvelle, nous savons tous comment travailler à distance, et il n'est en aucun cas envisageable d'avoir une réunion en présence physique ni en décembre ni au début de l'année prochaine. La Commission Permanente est un organe et nous avons une opinion collective. Le vote sur les propositions d'amendements restera ouvert pendant plusieurs heures.

Processus (non)démocratique dont est accusée la Commission Permanente : La Commission Permanente prend les décisions pour la Conférence des OING, les ONG n'ont pas été consultées – la CP est un organe directeur qui prend des décisions devenant par la suite l'opinion officielle. Les ONG seront informées par le Secrétariat des propositions d'amendements qui seront soumises au vote, de manière à ce que ça soit transparent.

Vote : proposition (vote par discussion)

- 1) **2 intervenants par proposition d'amendement (proposant OING + opinion CP)**
- 2) **3 intervenants – OING qui présente la proposition + opinion CP – OING avec contre-argument (OING différent pour chaque proposition d'amendements). Le temps pour chaque proposition est de 4 minutes.**

A l'issue du vote,

Décision : version 1 acceptée : 11 voix pour et 5 voix contre les deux options.

6. Recommandations et résolutions pour adoption pendant la réunion plénière.

- RES concernant les difficultés des artistes (TC Education & Culture)
- REC concernant la “pandémie de la Covid 19 : Appel à une gestion éthique et respectueuse des droits humains” – texte final à suivre
- Deux autres documents sont en cours de préparation :

Séminaire sur la pauvreté – accès aux droits, le groupe de rédaction a travaillé dessus

Bélarus – projet REC peut-être à suivre

7. Nomination de Michel Grangeat, Professeur Emérite (Université Grenoble Alpes – France), Président de l’ICSP (Conseil International sur la Résidence Alternée¹) avec Cristina Rigman² (ChildPact³), pour représenter la Conférence des OING au Comité d’Experts sur les Droits et l’Intérêt Supérieur de l’Enfant dans le cadre des Procédures de Séparation des Parents ou de Placement (CJ/ENF-ISE).

Discussion : les personnes désignées comme représentants doivent-ils faire partie de la conférence depuis au moins 2 ans ? – Explication donnée : il n’existe aucune disposition de cette nature dans le règlement.

Proposition : Cristina Rigman sera toujours représentante et Michel Grangeat se joindra à elle.

Décision : adoptée à l’unanimité, pas de voix contre, pas d’abstentions.

8. Analyse transversale de la contribution de la Conférence des OING au Comité directeur, comités des partis et groupes de rédaction – (continuation)

Un questionnaire actualisé sera mis en ligne, date d’échéance : fin du mois.

L’Observatoire sur l’Enseignement de l’Histoire en Europe est maintenant en accord partiel avec le Conseil de l’Europe, la Conférence des OING est mentionnée comme partenaire invitée à prendre part dans cet accord partiel.

9. Date de la prochaine réunion – 14 décembre 2020 – 9.30-13.00

10. Autre question

Mary Ann Hennessey a fait un point sur le Forum Mondial de la Démocratie – événement sur 3 jours, suivi par un programme de 12 mois avec au moins un événement en ligne et un laboratoire par mois, voir le site. Les suggestions d’activités conjointes sont bienvenues.

Merci à Rares Craiut et OING Service pour l’organisation de ce webinaire sur la diversité.

Fin de la réunion 12:52.

¹ Le Conseil International sur la Résidence Alternée (ICSP) est une ONG internationale avec statut participatif par le Conseil de l’Europe. Son but est la diffusion et la promotion des connaissances scientifiques ainsi que la formulation de recommandations sur les besoins et les droits des enfants dont les parents vivent séparés.

² Cristina Rigman est la représentante de la Conférence des OING au Comité ad hoc du Conseil de l’Europe sur les Droits de l’Enfant (CAHENF).

³ ChildPact – Coalition régionale pour la protection de l’enfant – est un réseau de réseaux rassemblant 650 ONG axées sur les enfants dans 10 pays différents. ChildPact préconise la coopération régionale et estime que les réseaux pro-enfants jouent un rôle essentiel pour promouvoir les réformes et innovations en matière de protection de l’enfant. La mission de ChildPact est de changer la vie des enfants par l’élaboration et la mise en oeuvre de politiques de protection de l’enfance transformationnelles.